

AR PREFECTURE

017-200041523-20200410-DEC204_2020-AU
Reçu le 10/04/2020

H A U T E

Personnel contractuel



SAINTONGE

Décision n° 204/2020
SC

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 28 du 17 avril 2014 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant modifiée par la délibération n°144 du Conseil Communautaire du 16 Décembre 2016 (Point 2 : création ou modification de postes du personnel contractuel de la Communauté des communes, dont la passation d'avenants aux contrats de travail, en conformité avec les autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail avec :

- Monsieur BRILLANT Mathieu, sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agent de restauration du petit patrimoine pour une durée de 4 mois soit du 15/04/2020 au 14/08/2020,
- Madame SCHMITT Sandrine, sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agent d'aménagement paysager pour une durée de 4 mois soit du 17/04/2020 au 16/08/2020,

Fait à Jonzac
Le 10 AVR. 2020

Le Président
Claude BELOT
Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex